

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 4264)

AMENDEMENT

N ° AS407

présenté par

Mme Goulet, Mme Essayan, Mme Bagarry, Mme Mörch et Mme Françoise Dumas

ARTICLE 13

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.